

Luxembourg, le 7 juillet 2025

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ fixant les référentiels d'évaluation pour l'année scolaire 2025/2026 dans le cadre de la formation professionnelle. (6876HIR)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(10 juin 2025)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de fixer les référentiels d'évaluation pour l'année scolaire 2025/2026 dans le cadre de la formation professionnelle.

L'ensemble des mesures réglementaires proposées a vocation à s'appliquer à partir de la rentrée scolaire 2025/2026.

En bref

- Au regard de la taille de l'annexe du projet de règlement grand-ducal sous avis, la Chambre de Commerce regrette le court délai imparti.
- La Chambre de Commerce, forte de ses représentants au sein des diverses équipes curriculaires, s'appuie sur cette expertise pour assurer la pertinence des référentiels d'évaluation de la formation professionnelle.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

Il convient de rappeler que la formation professionnelle se base sur un enseignement par modules visant le développement de plusieurs compétences et s'orientant vers des situations professionnelles concrètes. L'élève se soumet à une ou plusieurs évaluations qui permettent de vérifier s'il a acquis les compétences visées dans le référentiel d'évaluation du module.

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

Ces référentiels sont mis à disposition des apprentis, du personnel enseignant et des tuteurs en entreprise pendant toute la durée de la formation et permettent également aux futurs tuteurs en entreprise de prendre connaissance du parcours de formation que l'apprenti doit accomplir avant le début d'une formation ou d'un apprentissage.

La Chambre de Commerce observe que le délai lui accordé pour aviser le projet de règlement grand-ducal sous avis dont l'annexe dépasse les trente mille pages est largement insuffisant.

Cependant, forte de ses représentants au sein des diverses équipes curriculaires, elle peut s'appuyer sur leur expertise afin d'approuver les référentiels d'évaluation pour l'année 2025/2026.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

HIR/NMA